BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 30 novembre 2018	***N° 2018-740***

Convocation du 23 novembre 2018
Aujourd'hui vendredi 30 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
Mme Magali FRONZES à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Cécile BARRIERE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECALDE
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h13
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Pierre TURON à partir 11h15
M. André KISS à Mme Christine BOST à partir 11h30
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à 11h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC jusqu'à 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h45
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h30
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir 11h20
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 30 novembre 2018**	***Délibération***
	Direction générale des Territoires **Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Rive droite**	***N° 2018-740***

Projets de voirie sur Artigues-près-Bordeaux, Floirac et Bassens - Novembre 2018 - Confirmation de décision de faire - Approbation

---

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2018-247 du Conseil de Bordeaux Métropole, les élus ont autorisé la signature des contrats de codéveloppement 2018-2020.

Depuis, l'avancement des projets permet de proposer la validation du jalon suivant concernant les projets de voirie (cf fiches jointes).

PROJET	JALON	ESTIMATION	IMPUTATION BUDGETAIRE	N°FICHE ACTION
Artigues-près-Bordeaux Aménagement de L'Eglise Romane du carrefour rue Charles Perrault à la rue des Fauvettes	Confirmation de décision de faire	1 200 000 €	05P060O003 23 - 23151 - 844	C040130073

La confirmation de décision de faire concerne l'aménagement de l'Avenue de L'Eglise Romane. Le projet consiste à requalifier la voie, sécuriser les carrefours et mettre en cohérence l'itinéraire 2 roues et les cheminements piétons.
Ce projet fait suite aux tranches précédentes de travaux réalisées sur la voie et finalise l'aménagement de l'avenue.

PROJET	JALON	ESTIMATION	IMPUTATION BUDGETAIRE	N°FICHE ACTION
Floirac Accompagnement du projet Libération- Aménagement l'avenue Pasteur	Confirmation de décision de faire	1 250 000 €	05P060O003 23 - 23151 - 844	C041670066

La confirmation de décision de faire concerne l'aménagement général de l'avenue Pasteur, de l'avenue de la Libération au cours Gambetta à Floirac, avec création d'une voie verte destinée aux modes doux, création de stationnement longitudinal sur cette voie, et de conforter les aménagements paysagers.

PROJET	JALON	ESTIMATION	IMPUTATION BUDGETAIRE	N°FICHE ACTION
Bassens Cité Beauval Aménagement du giratoire et de la voie interne rue Grand Loc	Confirmation de décision de faire	1 260 000 €	05P006O014 23 - 23151 - 844	C040320116

La confirmation de décision de faire concerne l'aménagement du giratoire d'accès à la cité Beauval et la voie du Grand Loc. Cet aménagement participe à la requalification des espaces publics attenant à la résidence Beauval dans le cadre d'une Opération de renouvellement urbain politique (ORUP) de la ville. L'objectif est de modifier l'accès à la cité, en créant un grand giratoire qui permet l'accès par l'avenue de la Somme. Ce projet permettra également la requalification de la partie résiduelle de la rue du Grand Loc avec réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-2,
VU les états et les fiches projet mis à la disposition des élus métropolitains,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE ces projets font l'objet d'un avancement programmé des études,

DECIDE

Article 1:
d'approuver l'ajustement pour ces projets avec la planification financière,

Article 2:
d'imputer La dépense correspondante au chapitre 23 article 23151 fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 novembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **4 DÉCEMBRE 2018** **PUBLIÉ LE :** **4 DÉCEMBRE 2018**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PUJOL

CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT 2018-2020

Commune de Artigues Prés Bordeaux

Fiche action : 4 **Réseau de catégorie : 2**

N° CODEV : C040130073

Aménagement de Avenue de L'Eglise Romane, de la rue Charles Perrault à la rue des Fauvettes

Confirmation de Décision de Faire : 30/11/18

LOCALISATION DU PROJET :

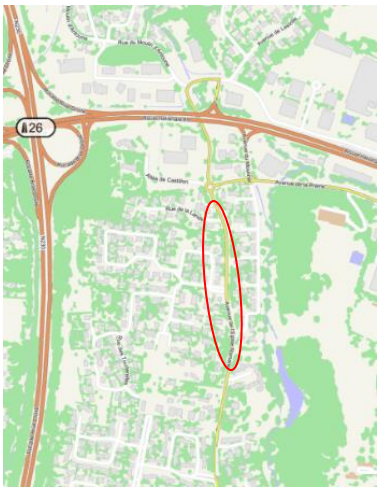

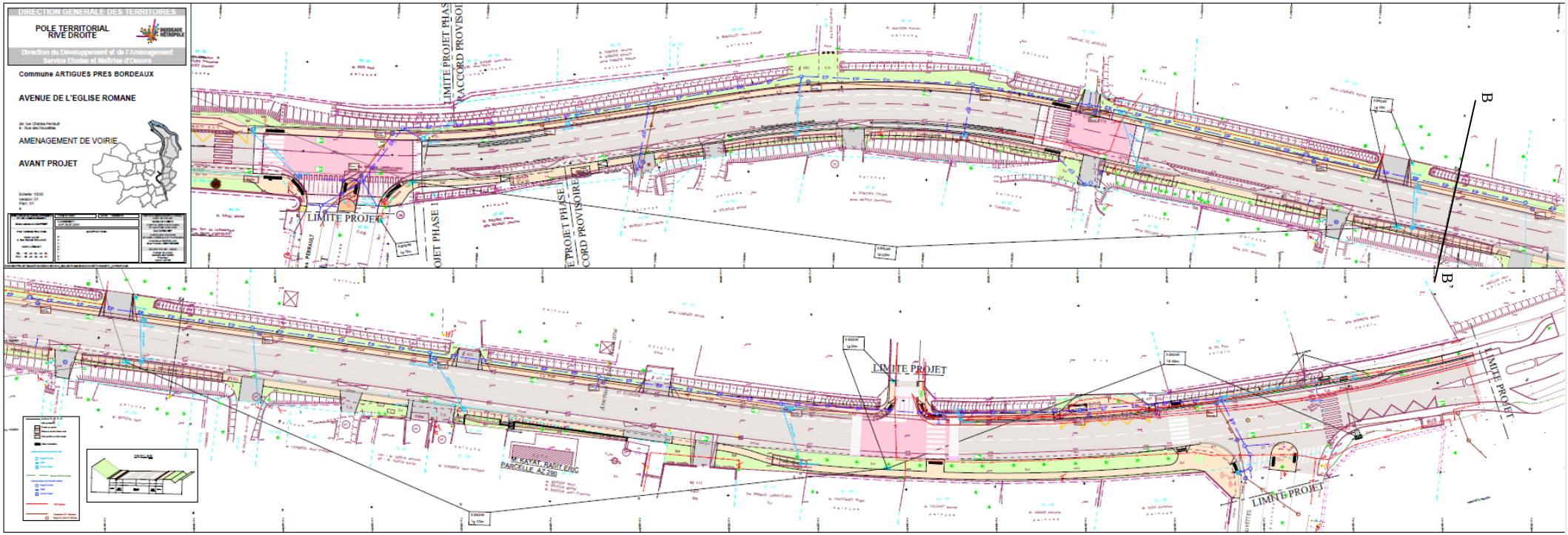
DIRECTION GENERALE DES TERRITOIRES
POLE TERRITORIAL RIVE DROITE
BORDEAUX MÉTROPOLE
Direction du Développement et de l'Aménagement
Service Etudes et Maîtrise d'Oeuvre
Commune ARTIGUES PRES BORDEAUX
AVENUE DE L'EGLISE ROMANE
AMENAGEMENT DE VOIRIE
AVANT PROJET
LIMITE PROJET
LIMITE PROJET PHASE RACCORD PROVISOIRE
LIMITE PROJET
LIMITE PROJET
LIMITE PROJET
M. KAYAT RASIT ERIC
PARCELLE AZ 290
B
B'

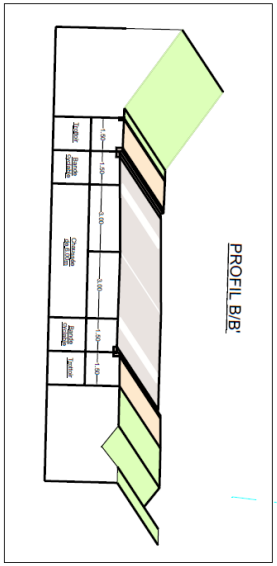
PROFIL B/B'

ELEMENTS DU PROGRAMME VOIRIE :

- Engagements Bordeaux Métropole : Dans le cadre du contrat de co-développement 2018-2020 Bordeaux Métropole s'est engagée à lancer les consultations, réaliser les travaux et réceptionner les travaux

- Eléments techniques du programme (fonctionnalités, largeur, linéaire améliorations apportées) :
Chaussée de 6.00 m bordée de deux bandes cyclables de 1,50 m de part et d'autre avec un cheminement piéton de part et d'autre de la voie d'une largeur de 1,50m.
Les carrefours font l'objet d'un traitement spécifique en plateau surélevé. Les réseaux aériens sont effacés et l'éclairage public (LED) est renouvelé par la ville.

ESTIMATION DE L'OPERATION : 1 200 000 € **TTC**

FINANCEMENT / IMPUTATION BUGETAIRE GDMO :
Cdr : HCA
OPERATION : 05P060O003
NATANA : 23151 - 844
LIGNE DOSSIER : 01308-03-03

Chef de projet **Magali Cuesta**	**Pôle territorial Rive Droite**

Le Directeur :
Thibault Rufas

CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT 2018-2020

Commune de Floirac

Fiche action : n° 2 **Réseau de catégorie : 2**

N° CODEV : C041670066

Accompagnement du projet Libération – Aménagement de l'avenue Pasteur

Confirmation de Décision de Faire : Novembre 2018

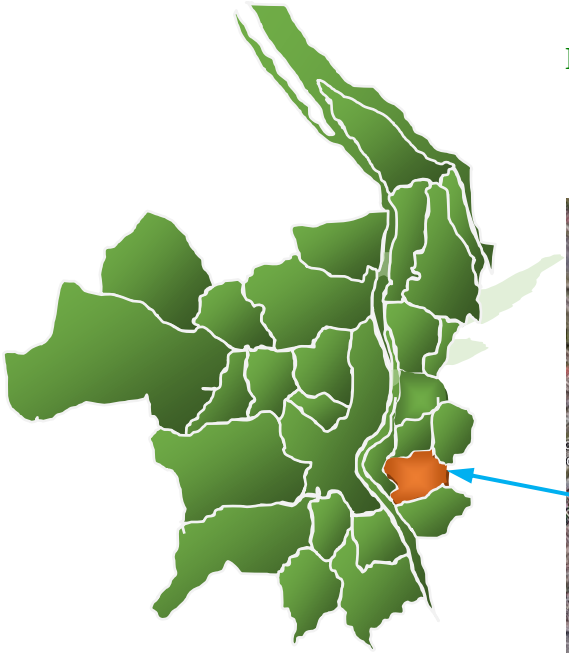

LOCALISATION DU PROJET : avenue Pasteur à Floirac (entre le cours Gambetta et l'avenue de la Libération)

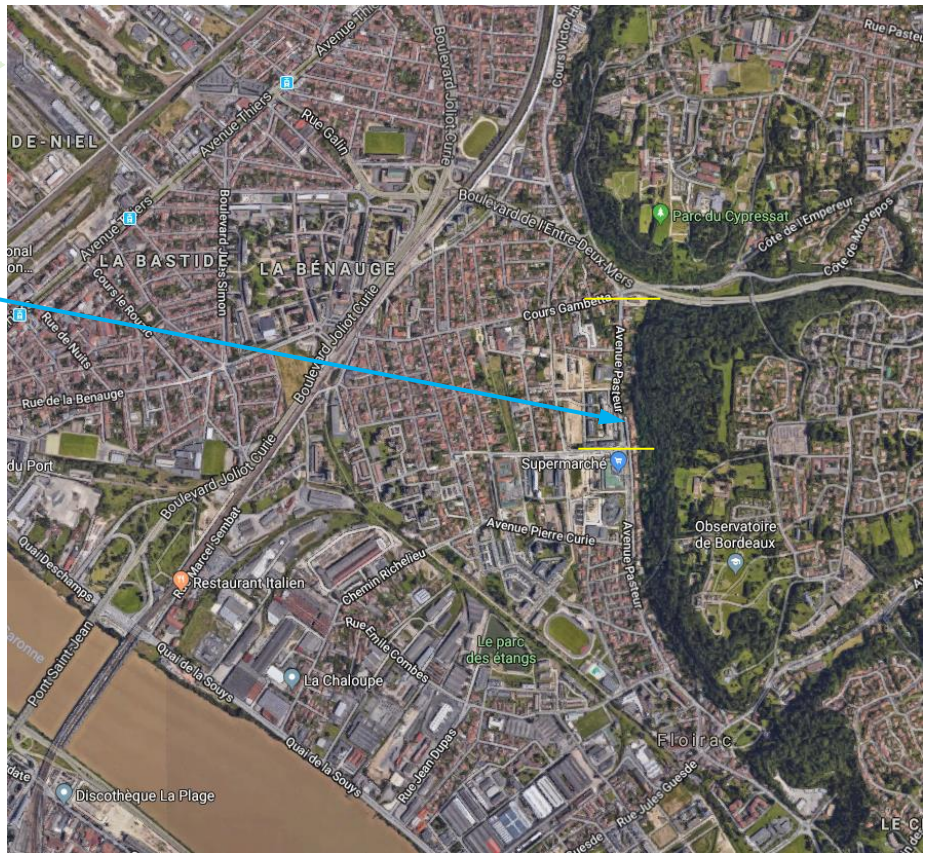

Périmètre du projet

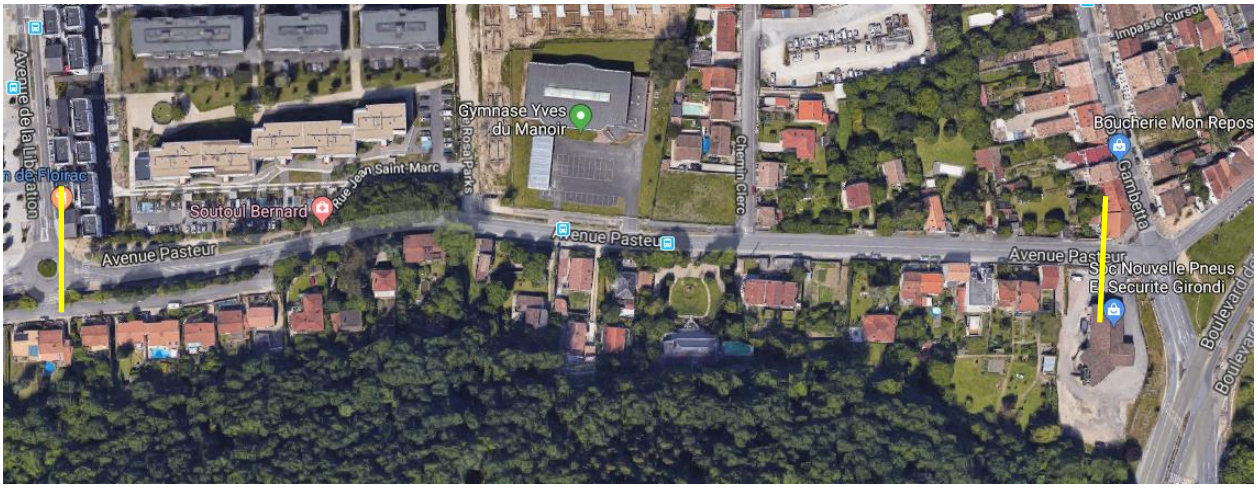

Projet d'aménagement

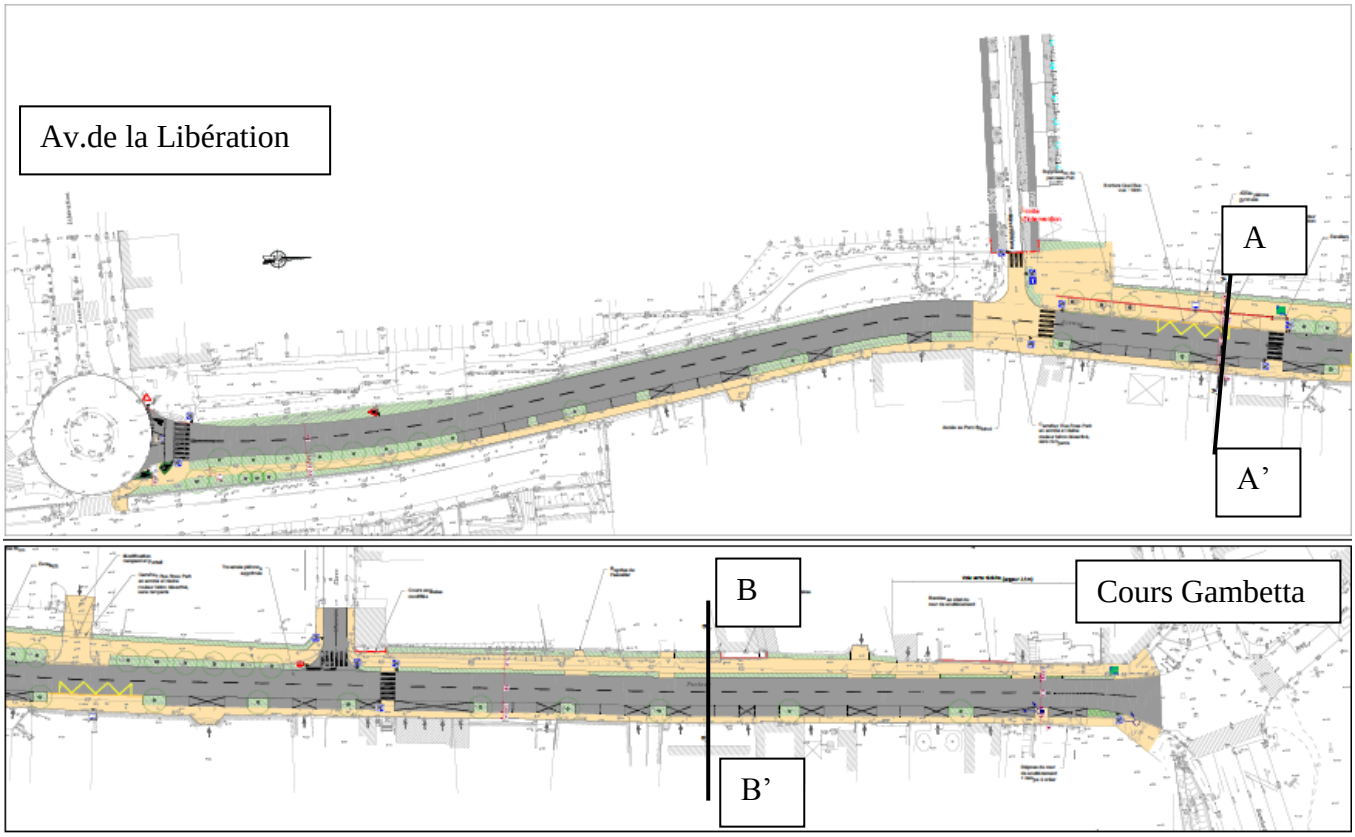

COUPE TYPE AA'

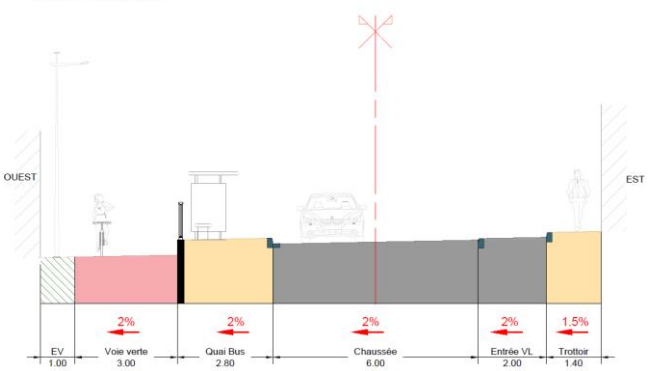

COUPE TYPE BB'

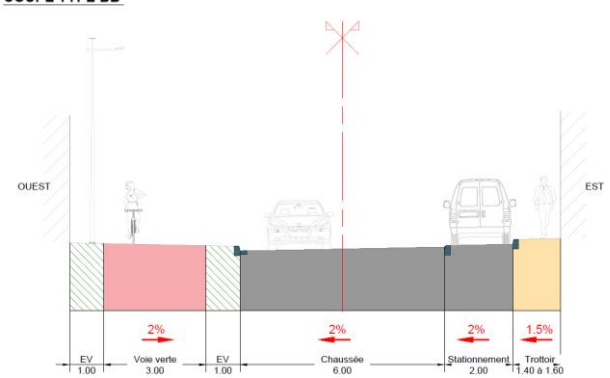

ELEMENTS DU PROGRAMME VOIRIE :

- **Engagements Bordeaux Métropole :** Dans le cadre du contrat de co-développement 2018-2020 Bordeaux Métropole s'est engagé à poursuivre l'étude AVP du projet débuté sur le contrat 3 ème génération et à réaliser une partie des travaux d'aménagement des espaces publics et la totalité des travaux d'enfouissement des réseaux aériens entre le cours Gambetta et l'avenue de la Libération à Floirac. En effet, l'enveloppe budgétaire votée sur ce présent Codev permettra de réaliser une première phase en limitant dans un premier temps l'aménagement de certains espaces verts et mobiliers urbains qui seront programmés ultérieurement.

- **Eléments techniques du programme (fonctionnalités, largeur, linéaire améliorations apportées) :**
Le périmètre opérationnel comprend la portion de l'avenue Pasteur entre le cours Gambetta et le carrefour de l'avenue de la Libération, la longueur totale est de 500 mètres linéaires sur une largeur comprise entre 15 et 25 mètres. L'aménagement de l'avenue Pasteur est dans la continuité des travaux déjà réalisés dans la partie Sud (av. Libération – mairie de Floirac). Le projet a pour but de :
- Redonner un caractère d'entrée de ville à l'avenue Pasteur.
- Proposer des aménagements paysagers cohérents avec les aménagements existants.
- Offrir un aménagement « ville/jardin ».
- Valoriser la liaison entre le Haut Floirac et le bas Floirac.
- Permettre l'usage facilité des modes actifs (bus, cycles, marches).
- Solutionner les problèmes de nivellement, de stationnement, et d'accès au seuil des garages.

Il a été retenu dans le cadre de la géométrie du projet :
- Aménager une voie verte sur l'ensemble de l'avenue Pasteur.
- Identifier l'entrée du « Parc Sybirol – parc des Coteaux » depuis l'avenue Pasteur.
- Créer du stationnement répondant aux besoins du secteur.
- Requalifier l'arrêt bus au droit du gymnase.
- Reprendre les nivellements afin de répondre aux circulations des usagers.
- Conforter l'aménagement paysager tout en conservant le bosquet d'arbres au droit des résidences.

Le projet a pour but de favoriser une circulation apaisée compatible avec la vocation résidentielle du quartier en réduisant la largeur de la chaussée à 6m et de redonner un cheminement pour les modes doux confortable et sécurisé, côté Ouest par une voie verte, côté Est par un trottoir adapté.

ESTIMATION DE L'OPERATION : 1 250 000,00 **TTC**

FINANCEMENT / IMPUTATION BUGETAIRE GDMO :
Cdr : HCA 05 – DAAF – Pôle Territorial Rive Droite
OPERATION : 05P060O003 CODEV 4 INTERCOM PTRD
NATANA : 23151 //844
LIGNE DOSSIER : 01308-01 - 05P060 23151-TX VOIRIE INTERCO

Chef de projet : Gaëtan DUMAS **Chargée d'opération : Amandine LATASTE**	**Pôle territorial Rive Droite**

Le Directeur :
Thibault Rufas

BORDEAUX MÉTROPOLE

CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT 2018-2020

Commune de Bassens

Fiche action : 03 **Réseau de catégorie :** 2

N° CODEV : C040320116

Nom du projet : Cité Beauval – Aménagement du giratoire et de la voie interne du Grand Loc

Confirmation de Décision de Faire : 30/11/18

LOCALISATION DU PROJET : Giratoire entre l'Avenue de la Somme et rue du Grand Loc à Bassens

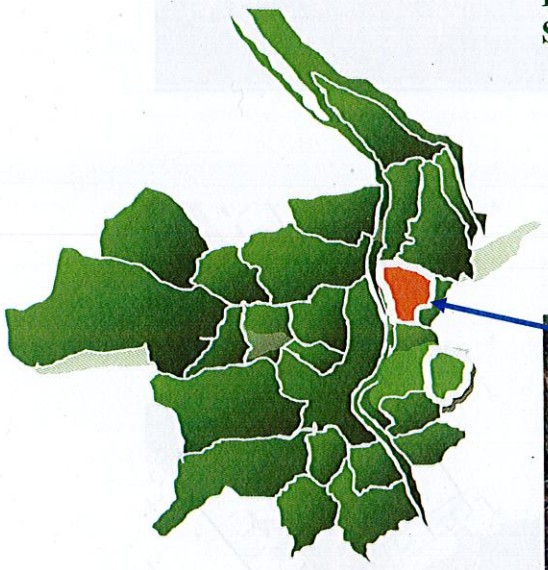

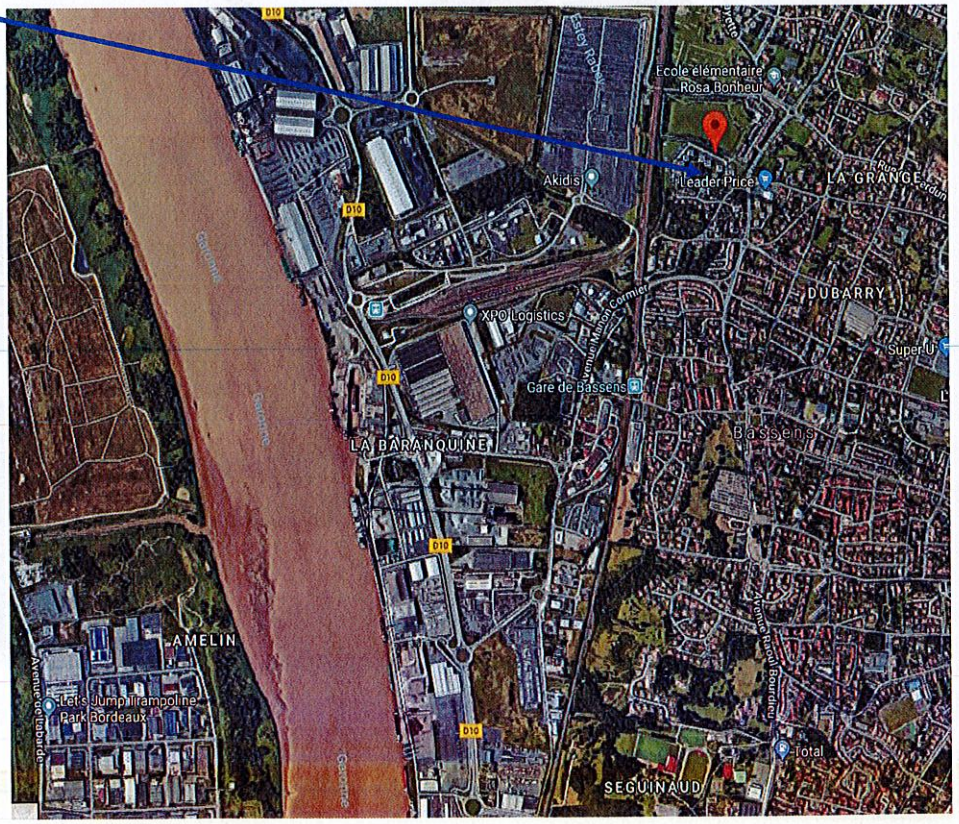

PERIMETRE DU PROJET

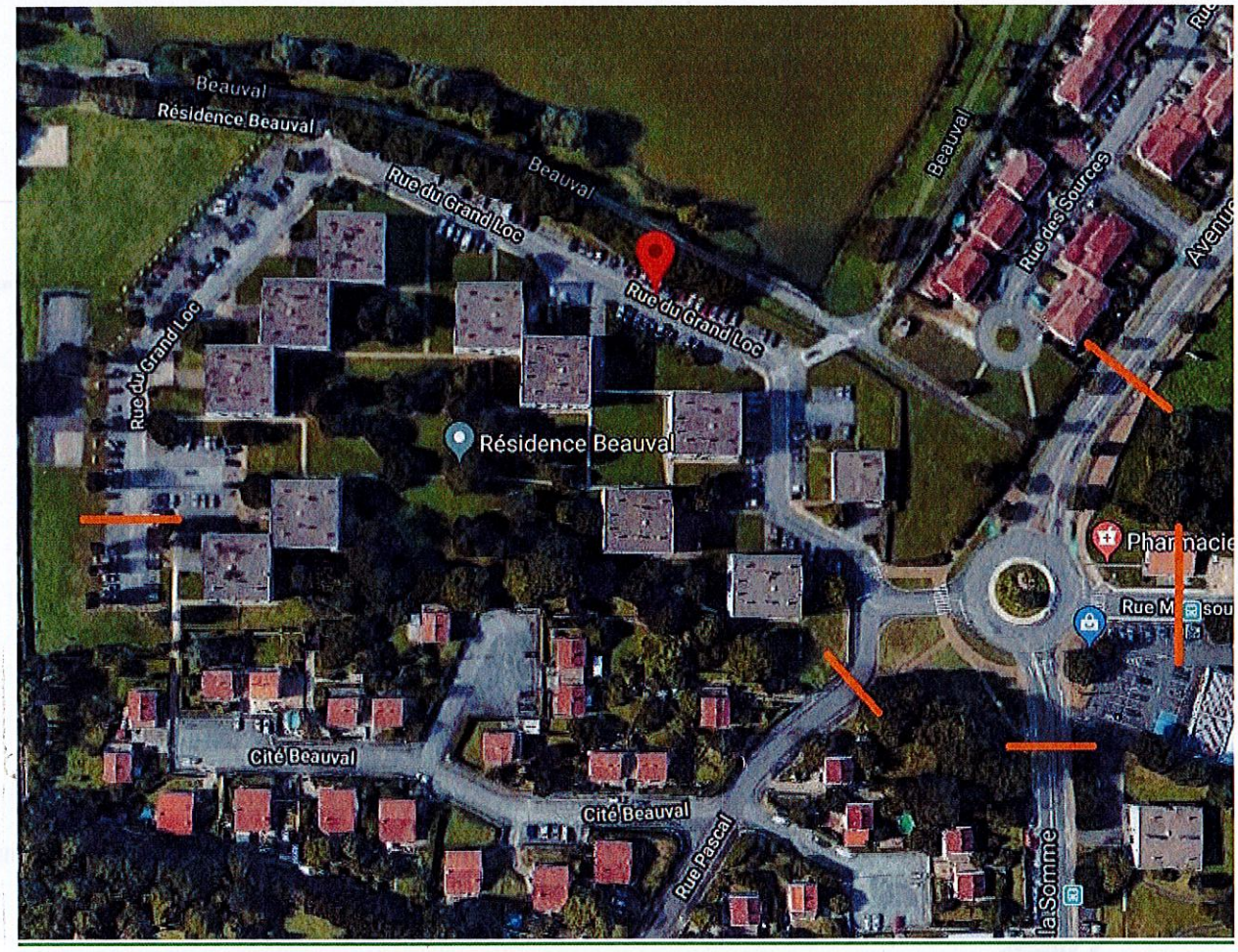

PROJET D'AMENAGEMENT

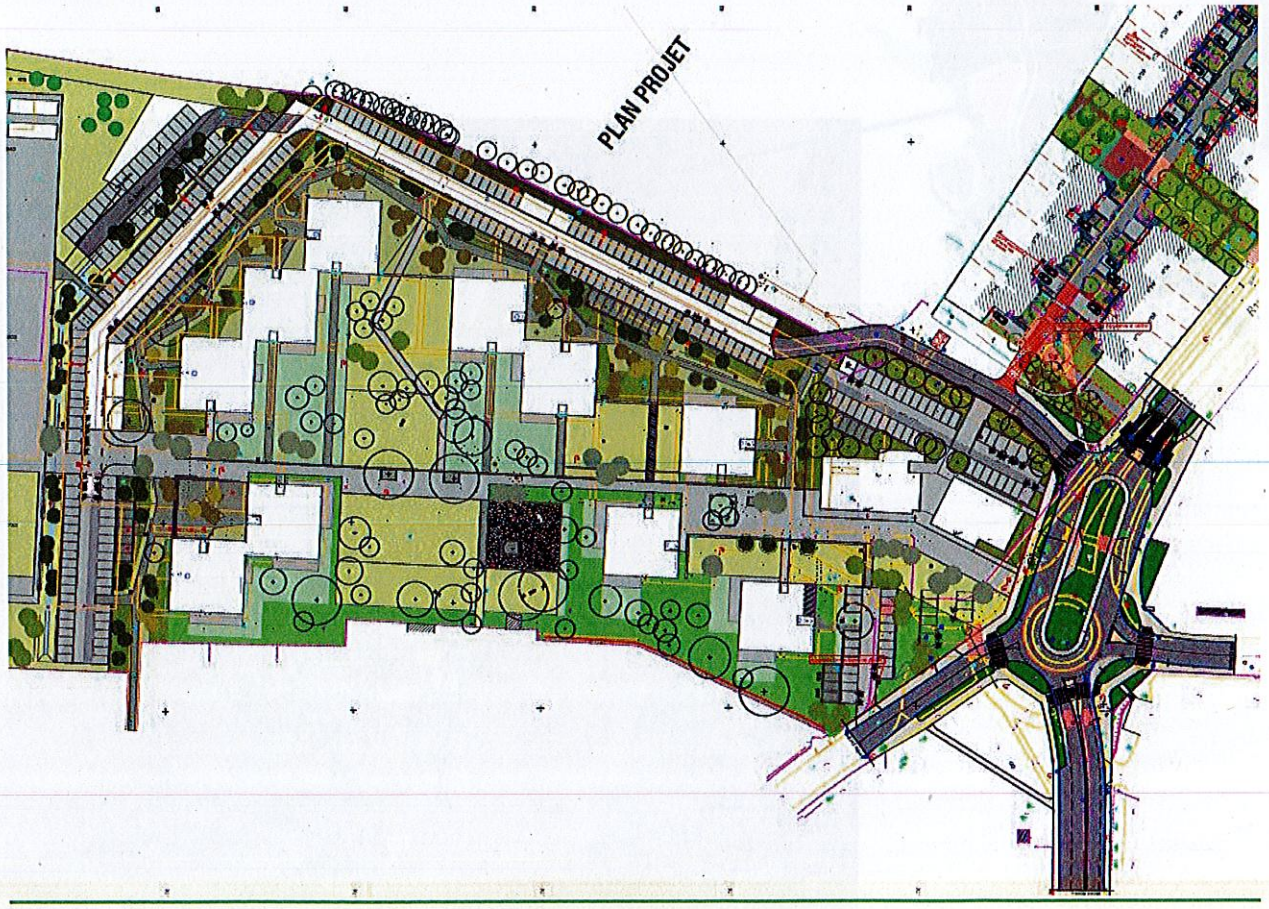

ELEMENTS DU PROGRAMME VOIRIE :

- **Engagements Bordeaux Métropole :** Dans le cadre du contrat de co-développement 2018-2020 Bordeaux Métropole s'est engagée à finaliser les études de Maitrise d'œuvre, régulariser le foncier et exécuter les travaux d'aménagement. L'objectif principal de ce projet est d'intégrer la future entrée de la résidence Beauval sur le giratoire existant. Un réaménagement général du giratoire va être réalisé et les raccordements des branches existantes comme la rue Pascal et la Rue Montsouris seront revues pour sécuriser les entrées et sorties des véhicules. Enfin il s'agit de requalifier la suite de la rue du Grand Loc dans le cadre de la réhabilitation de la résidence par le bailleur Clairsienne.
- **Eléments techniques du programme (fonctionnalités, largeur, linéaire améliorations apportées) :** Le projet d'aménagement consiste à réduire le rayon du giratoire existant en le passant à 12m au lieu de 18m et de l'allonger pour raccorder la future entrée de la résidence au nouveau giratoire. La largeur de la rue Pascal sera réduite à 6m à l'entrée du giratoire, l'amorce de la rue a été retravailler de façon à obtenir une voie droite.

Sur l'avenue de la somme côté sud, les places de stationnement seront conservées. Quant à la bande cyclable, elle sera interrompue au droit du carrefour avant l'anneau et après le passage piéton afin que le cycliste puisse se positionner au mieux pour entrer dans l'anneau en fonction de la trajectoire qu'il souhaite adopter.

Une surlageur est projetée entre l'Avenue de la somme et la rue Montsouris. Celle-ci compensera le faible rayon et permettra aux poids lourds de tourner plus facilement. La configuration de la rue Montsouris ne sera pas modifiée.

Au fond de l'Avenue de la Somme, les pistes cyclables passeront en bandes cyclables en entrée et sortie de giratoire. Un plateau est aussi envisagé en entrée et en sortie du giratoire.

La rue du Grand Loc sera définie comme zone de rencontre avec une zone de retournement pour la collecte, les piétons seront autorisés à circuler sur la chaussée et bénéficieront de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y sera limitée à 20 km/h

ESTIMATION DE L'OPERATION :	1 260 000	**TTC**

FINANCEMENT / IMPUTATION BUGETAIRE GDMO :

Cdr : DBC
OPERATION : 05P06O014
NATANA : 23151 - 844
LIGNE DOSSIER : 01157 – 01

Chef de projet **Imad ZOUHAIR**	**Pôle territorial Rive Droite**

Le Directeur :
Thibault Rufas